

Mise en ligne : 8 septembre 2018.  
Dernière modification : 7 octobre 2018.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DE PROSPECTION DE LA CÔTE-D'IVOIRE (1902-1904)

Édouard BOUCHER, président

Administrateur de la Ferreira Mine et de la Meyer en Afrique du Sud,  
de la Cie minière du Bas-Sanwi et de la Côte-d'Ivoire,  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere\\_Bas-Sanwi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere_Bas-Sanwi.pdf)  
Cie minière de l'Indénié et de la Côte-d'Ivoire  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere\\_de\\_l\\_Indenie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere_de_l_Indenie.pdf)  
et de la C<sup>ie</sup> minière de Bondoukou et de la Côte-d'Ivoire (nov. 1902).  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere\\_du\\_Bondoukou.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere_du_Bondoukou.pdf)

### Constitution

Société de prospection de la Côte-d'Ivoire  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 septembre 1902)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aubron, notaire à Paris, le 26 juillet 1902, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Société de prospection de la Côte-d'Ivoire. Elle a pour objet principal l'exploitation de territoires en Afrique et dans les colonies françaises et l'organisation de missions ayant cet objet ; la négociation et l'exploitation d'entreprises minières, industrielles, agricoles, forestières et immobilières. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'art. 3 des statuts.

Le siège social est à Paris, 3, rue Rossini. La durée de la société a été fixée à 30 années. Le fonds social est de 50.000 francs et divisé en 500 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 380 entièrement libérées, ont été attribuées à M. Louis Pautrat, fondateur, en représentation de ses apports. Les 120 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus il sera attribué 10 % au conseil d'administration, et le solde sera réparti entre les actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Édouard Boucher, demeurant à Paris, 3, rue Rossini ; Lucien Pinel<sup>1</sup>, 32, rue Poncelet ; et Émile Liégeois<sup>2</sup>, 3, rue Voltaire, à Levallois-Perret. — *Petites Affiches*, 18/9/1902.

SOCIÉTÉ DE PROSPECTION [DE] LA CÔTE-D'IVOIRE  
Société anonyme constituée à Paris le 26 juillet 1902  
(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc.\\_auriferes\\_CI-1903.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._auriferes_CI-1903.pdf)

<sup>1</sup> Lucien Pinel, Paris : administrateur du Syndicat Ouest-Africain, fondateur de la C<sup>e</sup> minière du Sanwi .

<sup>2</sup> Émile Liégeois, Levallois-Perret : membre du conseil de surveillance de H. Lippens & Cie (1903) :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Henri\\_Lippens-Paris.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Henri_Lippens-Paris.pdf)

Capital : 50.000 francs, divisé en 500 actions de 100 francs sur lesquelles 380, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Louis Pautrat, fondateur, pour ses apports. Les 120 actions de surplus ont été souscrites et libérées du quart.

Objet : principalement l'exploration de territoires en Afrique et dans les Colonies françaises et l'organisation de missions ayant cet objet.

Concessions à la Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Soudan et au Congo.

Conseil d'administration : MM. E[douard] Boucher, L[ucien] Pinel et E[mile] Liégeois.

Siège social : 3, rue Rossini, à Paris.

---

Société de prospection de la Côte-d'Ivoire  
Transfèrement du siège social  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1903)

Par décision du conseil d'administration en date du 26 janvier 1903, le siège de cette société a été transféré 3, rue Pillet-Will, à Paris [siège de la Banque Lippens]. — *Petites Affiches*, 5 févr. 1903.

---

Société de prospection de la Côte-d'Ivoire  
Dissolution  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 décembre 1904)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 14 novembre 1904, ont voté la dissolution de la société et ont nommé liquidateurs : MM. Édouard Boucher, demeurant à Paris, 44, rue La-Fayette, et Lucien Pinel, 4, rue de Rome. — *Petites Affiches*, 13 décembre 1904.

---

AG, 30/6  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1905)

Sté de Prospection de la Côte d'ivoire (en liquidation) (ord.).

---

Annulation de permis miniers  
(*Journal officiel du Soudan français*, 1<sup>er</sup> septembre 1932)

Autorisation accordée, par arrêté n° 28 du 9 janvier 1903 sous le n° 56, à la Société de prospection de la Côte-d'Ivoire, 3, rue Rossini, à Paris, domicilié à la Colonie, chez M. Giraud, propriétaire à Saint-Louis (Sénégal) ;

---